

Initiation à la création d'un jardin-forêt

Agroforesterie

OBJECTIFS

- Distinguer les 7 étages d'un jardin forêt et les illustrer dans une guide.
- Identifier et choisir les espèces à installer et leur positionnement relatif.
- Evaluer les premiers éléments de rentabilité d'un jardin forêt et le phasage des plantations et récoltes.
- Esquisser un plan d'implantation d'un jardin forêt

ENJEUX

Le jardin forêt reproduit la structure d'un jeune boisement naturel avec des plantes comestibles principalement pérennes. Les intérêts de ces «forêts comestibles » sont nombreux : entretien limité, large gamme de produits, résilience aux extrêmes climatiques, durabilité écologique, esthétisme, potentiel commercial...

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

- Présentation des étages d'un jardin forêt et des principaux produits.
- Notion d'arbres et symbioses positives.
- Processus de design : les différentes étapes de l'étude de terrain à l'implantation.
- Visite de la ferme du Mas Perdu et observation des différentes essences d'arbres pouvant servir de support à un jardin forêt.
- Principes d'implantation et de récolte.
- Présentation des résultats de l'étude technico-éco-nomique menée sur les 3 jardins-forêts de la Ferme du Bec-Hellouin.
- Découverte et mise en pratique du jeu « esquisse d'une forêt jardin » pour parvenir à un plan d'implantation contextualisé.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel, distanciel

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
27/11/2025	Ferme du Mas Perdu 30380 Gard	Emilie Rousselou, agricultrice et formatrice en agro-écologie & permaculture

THÈMES

Pratiques et productions agricoles

Agriculture durable

Agriculture durable

FINANCEURS

VIVEA

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

FD CIVAM du Gard

DURÉE : 1 jour(s)

TARIFS

VIVEA

Gratuit

Salariés, demandeurs d'emploi, RSA,... : nous contacter

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Aurélie Gibert

gibert@civamgard.fr

FD CIVAM 30

30 rue des épaulettes - ZA de

l'Arnède

30250, Sommières

Tel : 0769913993

NOTE : Apporter son pique-nique !